

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-93

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 2

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le six décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 30 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : ARDUIN Annie à SEGOND Eric - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet ACQUISITION DE LA PARCELLE G1326 AU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la demande d'achat de la parcelle G1326 au Département des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire propose d'acquérir ladite parcelle au prix de 3 600.00€ conformément à l'estimation du Pôle d'Evaluation Domanial, cette parcelle fera l'objet d'une servitude de type « non aedificandi » permettant uniquement l'aménagement du terrain à des fins d'espaces publics.

Les frais d'acte seront à la charge du Département des Hautes-Alpes.

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le

ID : 005-210500583-20211206-202193-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'acquisition de la parcelle privée départementale cadastrée G1326.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS


Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.